



Article 1

Règlement Morges City Start-Up

Coworking Society, en collaboration avec la Ville de Morges, organise un concours à l'attention des porteurs de projets de création d'entreprise souhaitant s'implanter à Morges, et des entreprises créées il y a moins de 5 ans. Ce concours se nomme «Morges City Start-up ».

Article 2

L'objet du concours est de primer les projets de création d'entreprise considérés comme étant les meilleurs et ayant le plus de potentiel d'avenir, par un jury spécial réuni à cette occasion.

Article 3

Sont autorisés à concourir tous les porteurs de projet de création d'entreprise (ou d'association) ou ayant déjà créé l'entreprise depuis moins de 5 ans, et qui souhaitent s'implanter à Morges (start-up ou non). Tous les secteurs d'activité sont acceptés. Etudiants, salariés, indépendants ou retraités sont la bienvenue pour participer à ce défi.

Article 4

Les dossiers de candidature ainsi que les vidéos de présentation devront être remplis et envoyés à contact@coworkingsociety.ch au plus tard le **13/04/2021 à minuit**.

Inscription et dossier:

Inscription jusqu'au **13 Avril** via le site de Coworking Society

Envoi du dossier jusqu'au **18 Mai 2021**

Max **15 pages**, y compris annexes.

Article 5

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. De la même manière un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.

Article 6

Coworking Society s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du concours qu'après son déroulement, toute information dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans les dossiers de candidature. Seuls les membres du jury auront connaissance des projets complets. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu la création, la

conception ou l'invention contenues dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats.

Lors des présentations de la finale le **3 Juin 2021**, Morges City Start-up n'est pas responsable du public en ce qui concerne la confidentialité.

Seules les bases de données concernant les coordonnées des candidats pourront être transmises aux partenaires du concours.

Article 7

La participation au concours est gratuite.

Article 8

Afin d'évaluer les dossiers un jury composé de professionnels mettra ses compétences au service du concours. Le projet peut être établi dans tous les secteurs d'activité et ne sera pas nécessairement à caractère innovant. Les projets seront évalués au travers des critères suivants :

- Originalité de l'idée (différenciation par rapport aux concurrents) et simplicité de mise en œuvre
- Finances et Business Plan: utilisation de canevas; cohérence des chiffres, montage du projet, stratégies (de communication, de recrutement, de partenariat...)
- Motivation, force de conviction, potentiel de développement
- Capacités du porteur du projet
- Faisabilité pratique

- Qualité des documents et de leur présentation
- Réponse à un besoin réel du marché

Article 9

Sélections et résultats :

- Parmi l'ensemble des projets participants, le jury retiendra **10** dossiers qui se qualifieront pour la deuxième partie de la compétition. Ils seront contactés directement au plus tard le **18 Mai 2021**.
- Une présentation de 5 minutes se fera alors devant un jury de professionnels le **Mardi 25 mai 2021 de 16h00 à 19h20 - Society Café, 1er étage**. Chacun aura 20 minutes (officiellement 5 min de pitch + 10 min de retour du jury).
- A l'issue de ce round, **5** candidats seront retenus et pitcheront à l'événement le 3 Juin (Les candidats ne passant pas au 2ème round pourront se représenter dans une année, au maximum une 3ème fois).
- Les prix seront remis aux 5 lauréats à la fin de l'événement du 3 Juin.

Article 10

Le jury décernera **5 prix sur 10** projets sélectionnés :

1^{er} prix :

- CHF 10'000.- sur un compte à la banque Raiffeisen Morges Venoge
- 1 an de forfait "Box" ou "Twin" chez Coworking Society (valeurs de CHF 14'400 et CHF 10'200.-, respectivement):

1 an de forfait « Twin » chez Coworking Society:

- Deux bureaux ou un grand bureau fixe et privés
- Accès internet illimité
- Accès aux espaces communs du coworking

- Accès illimité au Coworking
- Domiciliation
- Salle de conférences en illimité sur réservation
- Impressions
- Accès au fitness Harmony à Denges
- Cours de yoga chez Samadhi Yoga
- 150.-/mois de repas livrables par le traiteur “Mes Saveurs” – Ainsi que tous les avantages des membres de la Coworking Society

1 an de forfait “Box” chez Coworking Society:

- De deux à quatre bureaux fixes dans un box privé
- Accès internet illimité
- Accès illimité au Coworking
- Accès aux espaces communs du coworking
- Domiciliation
- Salle de conférences
- Impression de 400 copies en noir et blanc ainsi que 200 copies en couleur
- Accès au fitness Harmony à Denges
- Cours de yoga chez Samadhi Yoga
- 150.-/mois de repas livrables par le traiteur “Mes Saveurs” – Ainsi que tous les avantages des membres de la Coworking Society

2e Prix:

1 an de forfait « Desk» chez Coworking Society (valeur de CHF 6'000):

- Un bureau fixe et privé
- Accès internet illimité
- Accès illimité au Coworking
- Accès espaces communs du Coworking
- Domiciliation
- Salle de conférences
- Impression de 200 copies en noir et blanc ainsi que 100 copies en couleur
- Accès au fitness
- Cours de yoga
- 150.-/mois de repas livrables directement dans les locaux par le traiteur “Mes Saveurs”

3e Prix:

1 an de forfait «Nomade» chez Society Coworking (valeur de CHF 4'500):

- Un bureau nomade
- Accès internet illimité
- Accès illimité au Coworking
- 1h/jour salle de conférences
- Invitation aux évènements
- Domiciliation : + CHF 100.-/Mois

- Repas livrables de “Mes Saveurs” : + CHF 150./Mois

4e Prix:

6 mois de forfait «Nomade» chez Society Coworking (valeur de CHF 4'500):

- Un bureau nomade
- Accès internet illimité
- Accès illimité au Coworking
- 1h/jour salle de conférences
- Invitation aux évènements
- Domiciliation : + CHF 100.-/Mois
- Repas livrables de “Mes Saveurs” : + CHF 150./Mois

5e Prix:

Forfait “Guest Pass” de 50 jours (valeur de CHF 1'250):

- Un bureau libre
- Accès internet illimité
- Accès du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- 1h/jour de salle de conférences
- CHF 10.-/jour de repas livrable par “Mes Saveurs”

Article 11

Chaque projet primé aura la liberté de refuser l'accompagnement de Coworking Society et de ses partenaires.

Article 12

La participation à ce concours implique l'acceptation de plein droit et sans réserve du présent règlement.

Morges, le 14 Janvier 2021